

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**AM N° PM/2023/101**

Objet : **règlementation de stationnement**

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,  
Vu, le code général des collectivités territoriales,  
Vu, le code de la route,  
Vu, le code pénal,  
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu, la demande de la Société **PRODUCO** en date du **27/03/23**,  
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

**CONSIDERANT**, les travaux de dépose, fourniture et pose d'un potelet fixe de type 1 en acier en lieu et place, au niveau du rond-point, Place du Général de Gaulle angle rue Gambetta à SAINGHIN-en-WEPPE, par la société PRODUCO, 8 Bis Chemin Saint Roch (62710) COURRIERES, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules au droit des travaux, au niveau du rond-point, Place du Général de Gaulle angle rue Gambetta. **Cela, à partir du 17 avril 2023 et pour une durée de 30 jours.**

**Article 2** : Le chantier en cours devra être, chaque soir et week-end, protégé et signalé par des panneaux de signalisation aux normes en vigueur et de ne pas gêner la circulation des piétons.

**Article 3** : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction seront installées par la Société **PRODUCO**.

**Article 4** : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

**Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :**

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- M. Le Directeur de la Société PRODUCO,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 28 mars 2023

Le Maire

**Matthieu CORBILLON**



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.